ADAT

Agence
Départementale
d'Appui aux Territoires

OFFRE DE SERVICES

Prestations 2026

Une agence au service des collectivités du Doubs et de ses habitants

Notre mission est d'accompagner les communes et leurs groupements au quotidien dans les domaines informatiques et juridiques

01 LE MOT DE LA PRÉSIDENTE 3

02 ADHÉSION 2026 4
Grille tarifaire 2026 4
Contenu du Pack de base 5

03 PRESTATIONS À LA CARTE 7
Interventions ponctuelles hors Pack de base 7
Formations spécifiques 7
Prélèvement à la source | Connecteur DSN 8
Sauvegardes externatlisées et Antivirus (Pack 2018) 8
Parapheur de documents 8
Conseils sur l'infrastructure informatique 8
Prise en main à distance (PMAD) | Télétravail 9
Gestion des actes numérisés 9
Connecteurs Actes pour CCAS, ASA ou associations foncières 9
BL Enfance 10
Packs cybersécurité 10
Certificats RGS 2* 13
RGPD | Service de DPO mutualisé 14
Logiciels proposés en partenariat avec l'ANCT 15

01 LE MOT DE LA **PRÉSIDENTE**

L'Agence départementale d'appui aux territoires (ADAT) vous présente son recueil des différentes prestations qu'elle propose à l'ensemble de ses adhérents.

Cela démontre l'implication de tous pour permettre à chaque collectivité du Doubs, quelle que soit sa taille, quel que soit son éloignement, de bénéficier d'un soutien efficace pour vous aider à accomplir vos tâches quotidiennes et remplir avec efficience vos nombreuses missions de service public.

L'ADAT n'est pas une strate administrative de plus, c'est une collectivité locale de proximité, comme la vôtre, et dont le but premier est de vous comprendre, de vous aider, de vous former, de vous informer et de vous soutenir.

Merci chers collègues de votre confiance, et merci aux agents de l'ADAT pour leur implication, leur enthousiasme et leur abnégation.

Je suis sûre que régulièrement, en réponse à vos sollicitations, cette publication se verra enrichie de nombreuses prestations, et que l'ADAT demeurera pour vous un partenaire incontournable.

« Si tu veux aller vite, marche seul. Si tu veux aller loin, marchons ensemble. »

La **Présidente de l'ADAT**,
Christine Bouquin

02 ADHÉSION 2026

2.1 | Grille tarifaire 2026

Communes | Syndicats | EPCI | Clients

	Contributions annuelle (HT)	Cotisations par habitant (HT)	Plafond maximum (HT)
Communes	136 €	0.82 €	6 000 €
EPCI	1 336 €	0.82 €	6 000 €

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Syndicats	6 798 €	4 080 €	544 €

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Clients	6 798 €	4 080 €	2 040 €

Collectivités bénéficiant uniquement des prestations juridiques : ½ adhésion

Pondération applicable uniquement aux EPCI

(uniquement sur la cotisation par habitant)

Population au 1er janvier	Coefficient de pondération	Tarif par habitant (HT)
Inférieure à 10 000 habitants	0.50	0.41 €
Entre 10 001 et 20 000 habitants	0.25	0.20 €
Entre 20 001 et 50 000 habitants	0.22	0.18 €

Contribution de solidarité

Agglomérations et Département du Doubs	0.11€ habitant (base population totale)

Ces tarifs s'entendent pour une année complète, indivisible, sauf pour un syndicat ou un client créé ou dissout en cours d'année, pour lequel un prorata pourra être calculé. L'adhésion à l'ADAT donne accès au "pack de base" défini par le règlement intérieur et approuvé par le Conseil d'administration du 12 mars 2024.

2.2 | Contenu du Pack de base

Dans le cadre de l'adhésion à l'ADAT, les adhérents bénéficient d'un pack de base, qui comprend un ensemble de prestations informatiques et juridiques.

Pack de base
INFORMATIQUE

- Mise à disposition d'une licence e-Magnus qui permet d'accéder aux logiciels listés ci-dessous
- Maintenance réglementaire, corrective et évolutive des logiciels du Pack de Base
- Accès à l'assistance informatique de l'ADAT et à la base documentaire pour les logiciels du pack de base

Sont exclus du pack de base
l'installation et le paramétrage des logiciels et des connecteurs, la migration des données en cas de changement de matériel ou déplacement des bases, l'accompagnement personnalisé sur les logiciels, la formation individualisée, et le paramétrage ou la modification majeure de la facturation.
Pour ces prestations, un devis préalable sera adressé à la collectivité avant toute intervention.
Les techniciens de l'ADAT ne contrôlent pas les payes des collectivités. Ils expliquent les procédures pour réaliser la paye dans le logiciel, mais les questions réglementaires relèvent du Centre de gestion du Doubs.

COMPTABILITÉ
- Gestion financière
- Dette
- Immobilisations
- Simulation budgétaire

PAYE
- Déclaration sociale nominative (DSN) mensuelle

FACTURATIONS
- Facturation standard
- Facturation Point de livraison
- Facturation Eau & Assainissement

GESTION RELATIVE CITOYEN (GRC)
- État civil (transmission bulletins INSEE dématérialisés)
- Élections
- Recensement Citoyen
- E-formulaires
- Analyses & Statistiques
- E-cimetière (hors cartographie)

MODULES BLES*
- 1 parapheur électronique
- 1 connecteur vers le Tiers de Télétransmission (TDT) HELIOS
- 1 connecteur vers Chorus Pro
- 1 connecteur vers le Tiers de
- Télétransmissions (TDT) ACTES
- 1 portail Berger-Levrault Échanges Sécurisés (BLES-PILOT DEMAT)

*Déploiement de modules Berger-Lauvrault Échanges Sécurisées permettant la dématérialisation des éléments ci-dessus.

Pack de base
JURIDIQUE

- Conseils juridiques pour accompagner les adhérents dans l'exercice de la gestion locale au quotidien
- Aide à la rédaction de délibérations, d'actes, d'arrêtés ou de contrats relevant du droit public
- Rédaction de fiches d'actualités juridiques mensuelles sur les thématiques intéressant les communes et leurs groupements
- Veille juridique sur les principaux thèmes intéressant les communes et leurs groupements

THÉMATIQUES ABORDÉES

L'administration communale, les biens de la commune, les contrats de la commande publique, le droit funéraire, l'environnement, l'état civil, l'intercommunalité, les pouvoirs du maire, l'urbanisme, la voirie. *Cette liste de thèmes n'est pas exhaustive et peut évoluer en fonction des besoins des adhérents.*

RÉGULATION DES DEMANDES

Chaque membre de l'ADAT a la possibilité de poser cinq questions par an. Au-delà, les modalités de prise en charge seront déterminées selon la direction de l'Agence. Les critères de sélection des demandes prioritaires seront déterminés selon le plan de charge des agents, le nombre de questions par l'adhérent et la nature de la demande.

Sont exclues du pack de base juridique :

- Les questions relatives à la gestion du personnel (compétence du Centre de gestion)
- Les questions budgétaires et fiscales (compétence de la DGFiP)
- La rédaction d'actes en la forme administrative
- La rédaction de mémoires contentieux (compétence des avocats)
- L'instruction des autorisations d'urbanisme
- Les questions relatives aux assurances
- Les questions relatives à la gestion des archives (compétence Archives départementales du Doubs)

03 PRESTATIONS À LA CARTE

3.1 | Interventions ponctuelles hors pack de base

Sur sollicitations des collectivités adhérentes, l'ADAT peut intervenir pour répondre à des besoins spécifiques non compris dans le pack de base, selon la tarification suivante :

- Prestations techniques de réinstallation de logiciels, transferts de données | **73€/h**
- Prestations d'ingénierie, d'expertise métier ou d'accompagnement personnalisé | **94€/h**

Après analyse du besoin par le service informatique, l'ADAT adressera à la collectivité un devis détaillé, définissant avec précision les tâches à accomplir, la durée prévisionnelle et le calendrier de mise en œuvre, ainsi que les prérequis nécessaires pour effectuer l'intervention dans de bonnes conditions.

3.2 | Formations spécifiques

L'ADAT organise différentes formations sur les logiciels proposés dans l'offre de services. Selon les cas, ces formations sont organisées en présentiel ou en visio-conférence.

Journées de formations spécifiques à l'utilisation des logiciels Magnus :

- **230€ HT** par **agent inscrit** et **par journée de formation**
- **115€ HT** par **agent inscrit** et **par demi-journée**

Journées de formations groupées (20 personnes et plus) :

- **100€ HT** par **agent** et **par inscription**

Formation personnalisée à la carte, pour accompagner un besoin spécifique ou la prise de poste d'un nouvel agent :

- **94€ HT** de l'heure - **sur devis**

Toute inscription vaut engagement de participation à la formation et sera facturée au prix indiqué ci-dessus (cas particulier : demande à adresser à l'ADAT).

3.3 | Prélèvement à la source - Connecteur DSN

Le connecteur (Berger Levrault Connect Net-Entreprises) permet la connexion au portail Net-Entreprises pour la transmission automatisée des déclarations URSSAF, CNRACL, IRCANTEC, la réception automatisée des comptes rendus métiers (CRM) dans le logiciel de paye, et l'intégration automatique des taux de prélèvement à la source.

Collectivités effectif compris entre (nombre d'agents)	
1 - 10	96 € HT/an
11 - 30	104 € HT/an
31 - 60	112 € HT/an
61 - 100	173 € HT/an
101 - 150	563 € HT/an

Un connecteur par base de données distincte est nécessaire. Un forfait de 20 € HT est appliqué par collectivité mutualisée (plusieurs collectivités dans la même base de données paye).

3.4 | Prestation sauvegardes externalisées & Antivirus - Pack 2018

La prestation de sauvegardes externalisées - pack 2018 - n'est plus proposée à la souscription. Elle est remplacée par le pack Cybersécurité. Les conventions associées à cette prestation restent toutefois en vigueur jusqu'à leur résiliation.

3.5 | Parapheur de documents

En complément de la Full dématérialisation (Actes, choruspro et signature électronique), une solution de suivi interne de documents numériques est proposée. Cette solution, hébergée par Berger-Levrault, permet une validation successive et hiérarchisée des documents.

- Tarification de 100€ HT/an

3.6 | Conseil sur l'infrastructure informatique

L'ADAT propose un appui technique pour conseiller les adhérents sur leur infrastructure informatique et les orienter vers des solutions optimisées.

- Tarification sur devis | 94€ HT/heure

3.7 | Prise en main à distance (PMAD) - Télétravail

Ce dispositif permet aux collectivités de se connecter depuis l'extérieur à leur ordinateur situé sur leur lieu de travail et ainsi d'accéder à l'ensemble des informations du poste de travail : logiciels métiers Berger-Levrault et des autres éditeurs, messagerie, logiciels bureautiques.

- La collectivité a opté pour la prestation sauvegardes - Pack 2018 (hors pack cyber)

La fourniture, la mise en place et le suivi de la prestation **est gratuite** pour le premier ordinateur de la collectivité. Pour les ordinateurs suivants, **le tarif est de 25.00 € HT/an/poste**.

- La collectivité n'a pas opté pour la prestation sauvegardes - Pack 2018 (hors pack cyber)

La fourniture, la mise en place et le suivi de la prestation est **de 50.00 € HT/an/poste**.

3.8 | Gestion des actes numérisés

Le module Actes numérisés est une fonctionnalité complémentaire au logiciel d'Etat-Civil e-Magnus, permettant de visualiser les actes qui n'ont pas été établis avec le logiciel Etat civil. Ces actes sont préalablement numérisés par un prestataire externe à partir des registres papier, conformément à un cahier des charges fourni par Berger-Levrault.

Cette numérisation facilite les demandes de copie d'actes d'Etat-Civil, les échanges avec l'Insee et l'apposition de mentions marginales par les officiers d'Etat-Civil.

- Tarification sur devis | **73€ HT/heure**

3.9 | Connecteurs Actes pour CCAS, ASA ou associations foncières

Le CFU (compte financier unique) impose la transmission des actes en préfecture par voie dématérialisée, ce qui nécessite l'installation d'un connecteur payant pour chaque établissement (pour chaque numéro de SIREN distinct).

Les communes adhérentes qui hébergent les bases de données des CCAS, ASA ou associations foncières et dont les budgets annuels sont inférieurs à 100 000 € **peuvent souscrire une extension d'adhésion pour disposer de connecteurs « Actes » supplémentaires.**

- Tarification | **100€ HT/an/connecteur** + 2 heures de frais de mise en service au tarif technicien

3.10 | BL Enfance

Le logiciel BL.Enfance de Berger-Levrault permet de gérer l'organisation des activités liées à l'enfance dans les domaines scolaire (cantine) ou périscolaire (garderie, centre de loisirs). Tel un guichet de services accessible 24h/24, le portail de BL.Enfance récupère et centralise les informations de réservation et de facturation des activités scolaires et périscolaires. Le logiciel gère aussi la fréquentation des enfants aux différents services à l'aide d'outils de pointage.

Abonnement trimestriel au **logiciel BL- Enfance** *tarifs 2025*
(tarif révisable chaque année selon les conditions du marché Berger Levrault) :

- **Restauration scolaire | 177.50 € HT**
- **Accueil Périscolaire et Centre Loisirs | 212.10 € HT**
- **Créche et assistantes Maternelles | 205€ HT**
- **Portail Famille | 102€ HT**

L'ADAT assure une maintenance annuelle de niveau 1 du logiciel BL-Enfance (dépannage, aide à l'exploitation), sans surcoût. En revanche, les coûts de mise en service (formation, paramétrage initial, reprise de données...) feront l'objet d'un devis préalable.

Tout changement de paramétrage du logiciel nécessitera une analyse et fera l'objet d'un devis préalable avant intervention.

3.11 | Packs Cybersécurité

La sécurisation du système d'information est devenue une priorité pour les collectivités qui sont souvent mal protégées et exposées aux attaques malveillantes. L'ADAT propose une solution intégrée et déclinée en 3 packs (standard, starter et premium) répondant au besoin de sécurisation des systèmes informatiques tout en accompagnant les adhérents dans le domaine de la cybersécurité. Retrouver plus de détail sur notre site www.adat-doubs.fr.

Les temps de mise en service sont facturés au tarif « prestation expertise métier » en vigueur et les temps de maintenance annuelle au tarif « technicien » en vigueur.

Matériel	Prix Unitaire HT	Temps (H) Mise en service	Temps (H) Maintenance
Serveur NAS 2 X 4 TO petite collectivité	557€	2	1
Serveur NAS 2 X 6 TO moyenne collectivité	810€	4	2
Serveur NAS 4 X 6 TO grande collectivité	1593€	7.5	3.75
Boitier parefeu petite & moyenne collectivité (temps de mise en service au prorata du nombre de postes)	630€	Entre 3 et 6	Entre 1.5 et 3
Boitier parefeu grande collectivité (temps de mise en service au prorata du nombre de postes)	2 168€	À partir de 8	À partir de 4

Abonnement annuel Pack standard et premium	Prix Unitaire HT	Temps (H) Mise en service	Temps (H) Maintenance
Antivirus	20€	0.5	0.25
Antivirus Premium avec EDR	29€	1	0.5
Domaine internet en .fr	20€	0.5	0
Coffre-fort de mot de passe 1 utilisateur	Gratuit	0.5	0
Coffre-fort mot de passe pack de 2 à 5 utilisateurs	8.50€	1	0.5
Boîte aux lettres 50 Go prénom.nom	45€	0.5	0.25
Boîte aux lettres 2 Go prénom.nom	20€	0.5	0.25
Protection antispam et antivirus des boîtes aux lettres	20€	0.3	0.15
Abonnement Firewall Fortinet F40	300€	0.5	3

Abonnement annuel Pack standard et premium	Prix Unitaire HT	Temps (H) Mise en service	Temps (H) Maintenance
Espace sauvegarde 1 GO 365 jours d'historique	2.90€	1	0.5
Espace sauvegarde 1 GO 365 j Office basic pack starter	2.20€	Inclus dans le pack starter	
Sauvegarde 1 boite aux lettres 365 j (limite 50 GO)	30.50€	0.3	0.15
Logiciel Microsoft Business standard (- de 500 hab.)	141€	0.3	0.15
Logiciel Microsoft Business Basic	68€	0.3	0.15
Logiciel Microsoft Teams Phone (E1 obligatoire)	113€	0.3	0.15
Logiciel Microsoft 365 E1 Teams (+ 500 hab.)	115€	0.3	0.15
Logiciel Microsoft 365 F1 2 GO	25€	0.3	0.15
Logiciel Microsoft Drive Plan 1	57€	0.3	0.15
Espace sauvegarde 1 GO 365 j Office basic pack starter	Nous consulter		

Abonnement Pack starter dédié aux collectivités de - 500 habitants

Ce pack regroupe les cinq briques essentielles pour assurer une protection informatique minimale pour être en conformité avec les exigences de sécurité numérique. Il est adapté aux collectivités de - 500 habitants.

Abonnement Offre starter	Collectivité moins de 300 hab.	Collectivité de 301 à 500 hab.
✓ Domaine internet en .FR	1	1
✓ Boites aux lettres sécurisées associées au domaine sécurisé et équipé d'un anti-spam | Office basic	2 (1 nominative et 1 générique)	2 (1 nominative et 1 générique)
✓ Antivirus	1	1
✓ Sauvegarde + sauvegarde de la boite générique	30 GO mutualisé	50 GO mutualisé
✓ Coffre-fort de mot de passe	1	1
✓ Maintenance annuelle par technicien informatique ADAT	Inclus	Inclus
	23,05€/mois TTC	31,10€/mois TTC
	230,50€ /an HT	311,00€ /an HT

Frais de mise en service en supplément

3.12 | Certificats **RGS 2***

La règlementation impose aux collectivités l'usage de certificats électroniques pour sécuriser leurs échanges électroniques (signature électronique, transmission ACTES, marchés publics, etc...).

L'ADAT propose deux prestations au choix pour accompagner ses adhérents.

Certificat RGS 2*	Option 1 Prestation tout inclus	Option 2 Prestation technique uniquement
Commande du certificat via l'ADAT	✓	
Appui pour le montage administratif du dossier (papier ou dématérialisé)	✓	
Achat du certificat	avec marché ADAT	fournisseur au choix
Installation, assistance et paramétrage par les techniciens de l'ADAT	✓	✓
Intervention technicien ADAT pour relier le certificat au logiciel BL	✓	✓
Coût de la prestation	115 € HT	73 € HT

Tarif certificat et prestation tout inclus

CERTEUROPE Certificat RGS 2*	Tarif HT Fourniture certificat	Tout inclus HT Fourniture certificat Prestation ADAT
Validité 1 an	172 €	287 €
Validité 2 ans	182 €	297 €
Validité 3 ans	192 €	307 €

La prestation inclut un changement de porteur une fois par an et un tarif réduit en cas de perte du certificat.

3.13 | RGPD | service de DPO mutualisé

L'ADAT propose à ses adhérents un service mutualisé de Délégué à la Protection des Données (DPO), pour respecter l'obligation légale de désignation d'un DPO dans chaque collectivité et d'assurer la mise en conformité au RGPD, qui encadre le traitement des données personnelles dans l'Union européenne depuis 2018.

Le DPO accompagne les collectivités pour respecter la réglementation en matière de protection des données. Cela se traduit par des actions de sensibilisation des élus et des agents, la gestion de différents documents de suivi et le traitement des demandes liées à l'exercice des droits des personnes. Un contrôle régulier des traitements et des mesures de sécurité est indispensable, et des adaptations seront nécessaires selon les évolutions d'activité de la collectivité et des modifications réglementaires.

La prestation s'articule **en deux phases** :

1. D'abord, la **mise en conformité initiale** pour une durée propre à chaque collectivité
2. Ensuite, **les phases de suivi annuel** qui comprennent les services suivants :

Veille juridique, accès à la base documentaire

Animation de **session de sensibilisation** en visio

Mise à disposition d'un logiciel pour **gérer de façon interactive avec le DPO**, la **mise en conformité** et le **suivi du plan d'actions** et améliorer la sécurité des données

Accompagnement à distance pour la **mise à jour des registres des traitements**, les demandes d'accès aux **droits et les violations de données**

Collectivités	Mise en conformité Année N	Abonnement (années suivantes)
Communes de 1 à 300 habitants	350€ HT	175€ HT
Communes de 301 à 1000 habitants	500€ HT	250€ HT
Communes de 1001 à 3 000 habitants	800€ HT	400€ HT
Communes de 3 001 à 5 000 habitants	1500€ HT	800€ HT
Communes de plus de 5 000 habitants	2 000€ HT	1000€ HT
Communauté de communes	1500€ HT	750€ HT

Clients	Mise en conformité Année N	Abonnement (années suivantes)
Clients de catégorie 1	1500€ HT	750€ HT
Clients de catégorie 2	1000€ HT	500€ HT
Clients de catégorie 3	800€ HT	400€ HT

Syndicats	Compte tenu de la disparité des périmètres, cette prestation fait d'un **devis spécifique**.

Sur demande, le DPO peut répondre à des demandes spécifiques comme la réalisation d'une mise à jour intégrale du registre, un nouvel audit de sécurité, une sensibilisation personnalisée supplémentaire, la réalisation d'une analyse d'impact relatives à la protection des données, la mise en conformité d'un site internet ou bien la mise en conformité d'un système de vidéosurveillance/vidéoprotection (liste non exhaustive).

- Tarification sur devis | **94€ HT/heure**

3.14 | Logiciels proposés en partenariat avec l'ANCT

En partenariat avec l'ANCT « l'agence nationale de la cohésion territoriale, l'ADAT favorise le déploiement d'outils pour faciliter la gestion interne des collectivités. Ces logiciels sont mis à disposition gratuitement par l'ANCT.

- Monsuivisocial est un logiciel qui vise à faciliter le suivi social des prestations sociales, pour les collectivités qui ne disposent pas de logiciel métier. Simple d'utilisation et adapté aux collectivités de moins de 15 000 habitants, il permet le suivi des aides par bénéficiaires et type de prestations (gestion des rendez-vous, compte-rendu d'entretien, statistiques ...).

- RDV service public est un logiciel pour faciliter la gestion et la prise de RDV pour les usagers avec les différents services de la collectivité. L'envoi de notification de rappels permet de limiter les rendez-vous non honorés.

- Agent en intervention est une solution numérique conçue avec et pour les collectivités afin de faciliter la coordination des interventions techniques sur le terrain.

- Espace sur demande est un outil de réservation des salles et équipements publics.

CONTACT

Coordonnées de l'ADAT

Secrétariat de direction
Téléphone : 03 81 61 84 80
Email : adat@adat-doubs.fr

Service informatique
www.adat-doubs.fr | Espace Adhérent

Service Juridique
Téléphone : 03 81 61 84 81

Service RGPD
Téléphone : 03 81 61 84 85

1, Rue de Ronde du Fort Griffon
25000 Besançon – Entrée i

Plus d'informations

Rendez-vous sur notre site internet **www.adat-doubs.fr**